

NATIONS UNIES



**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**



**CONSEIL
DE SÉCURITÉ**

Distr.
GÉNÉRALE

A/36/578

S/14719

7 octobre 1981

ORIGINAL : FRANÇAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Trente-sixième session
Point 31 de l'ordre du jour
QUESTION DE PALESTINE

CONSEIL DE SÉCURITÉ
Trente-sixième année

Lettre datée du 6 octobre 1981, adressée au Secrétaire général
par le Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables
du peuple palestinien

En ma qualité de Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, je tiens à exprimer ma profonde préoccupation devant la série d'attaques à la bombe perpétrées récemment contre des Palestiniens basés au Liban, plus particulièrement l'explosion qui aurait tué 50 personnes au moins et en aurait blessé plus de 250 près des locaux de l'Organisation de libération de la Palestine à Beyrouth.

Il est clair que cette violence, que le Comité condamne vigoureusement, est la conséquence du fait qu'Israël continue d'occuper illégalement des territoires palestiniens et arabes ainsi que de la politique qu'il mène dans la région.

La répétition de pareils actes de violence ne peut qu'exacerber la tension dans la région. Des mesures doivent être prises d'urgence pour mettre fin aux politiques d'Israël qui mettent en danger la paix et la sécurité internationales.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer cette lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 31 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Président du Comité pour l'exercice
des droits inaliénables du peuple
palestinien,

(Signé) Massamba SARRE

